

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 3 DECEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 27/11/2019
Date d'affichage : 27/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le MARDI 3 DECEMBRE, à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. André LETELLIER, M. Claude PERONNE, M. Claude HAMEL, Mme Dominique JOCKUM, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothée PITOIS, M. Guillaume CUBERO.

Excusée : Mme Annie MICHEL ayant donné procuration à M. Richard MAURY,
Mme Janine KERSPERN ayant donné procuration à Mme Anne-Marie BELIARDE
Mme Vanessa GUEGUEN.

Secrétaire de séance : Dorothée PITOIS

Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2019

Le compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme : approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Thaon

Monsieur le Maire présente le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable établi par le Cabinet Emergence. Chaque Conseiller Municipal est invité à s'exprimer suite à cet exposé.

- Monsieur Richard Maury : Nous avons travaillé sur le PADD durant deux années et effectué de nombreuses modifications sur le projet initial. De ce fait, je ne souhaite aucune modification sur ce plan.
- Monsieur Guillaume Cubéro : Les termes employés dans le paragraphe 3.3.4 page 13 sous réserve du croquis page 14 par rapport à la déviation des engins agricoles m'empêchent de voter favorablement au PADD présenté. Je formule bon espoir que les travaux de l'aménagement de la Grande Rue ont déjà amené les agriculteurs, notamment extérieurs, à modifier leurs habitudes de déplacement.
- Monsieur Emmanuel Gossieaux : Les chemins tracés sur le croquis de la page 14 ne sont qu'indicatifs et ne représentent pas actuellement des chemins existants. Il s'agit d'une réserve potentielle dans le cas où la collectivité serait amenée à effectuer tout ou partie du contournement dans le cadre de problématiques de cohabitation des engins agricoles avec l'aménagement de la Grande Rue évoquées dans le paragraphe 3.3.4.
Je compte sur la bonne appropriation par les usagers de la nouvelle Grande Rue et sur le civisme des agriculteurs et des citoyens pour que la cohabitation quotidienne de ce nouvel aménagement soit une réussite et ne nécessite pas de travailler sur un éventuel dévoiement des engins agricoles.
- Mesdames Isabelle BONAMY et Dorothée PITOIS : nous souhaitons préciser dans la légende du croquis de la page 14 : « voie de délestage possible des engins agricoles », en cohérence avec le paragraphe 3.3.4 page 13 ».

Les conseillers municipaux acceptent l'ajout de ce mot « possible » dans la légende du croquis de la page 14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix Pour et 1 voix Contre, approuve le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable, présenté, sur lequel la légende du croquis de la page 14 sera ainsi modifiée : « voie de délestage possible des engins agricoles ».

Marché Public de construction de la Micro-Crèche et du RAM : attribution des lots 5.a et 5.b

Le Conseil Municipal réuni en séance du 24 septembre 2019 a déclaré INFRUCTUEUX le lot 5 « Menuiseries extérieures PVC et aluminium – serrurerie », du marché de construction d'une Micro-Crèche et d'un Relais Assistantes Maternelles à Thaon.

La consultation pour ce lot, scindé en LOT 5.a « Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie » et LOT 5.b « Pergola aluminium – couverture polycarbonate » a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France 14 du 26 octobre 2019, sur l'hebdomadaire Liberté Le Bonhomme Libre du 31 octobre 2019, ainsi que sur le site www.centraledesmarches.com, le 23 octobre 2019, avec une remise des offres fixée au 22 novembre 2019 à 12 heures. Deux offres ont été déposées.

La commission communale d'appel d'offres, réunie les 26 novembre 2019, propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir : le prix des prestations (60 %) et le mémoire technique (20 %), et le délai d'exécution (20 %), d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise	Montant hors taxes
5.a	Menuiseries extérieures aluminium – serrurerie	MENUISERIE SERRURERIE NORMANDE 13 rue Eric Satie - 14740 Bretteville l'Orgueilleuse	28 267.98 €
5.b	Pergola aluminium – couverture polycarbonate	MENUISERIE SERRURERIE NORMANDE 13 rue Eric Satie - 14740 Bretteville l'Orgueilleuse	5 354.75 €
Montant total			33 622.73 €

Après avoir pris connaissance de la proposition de la commission communale d'appel d'offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les lots 5.a et 5.b à l'entreprise Menuiserie Serrurerie Normande, mentionnée ci-dessus, pour un montant total 33 622.73 € HT soit 40 347.28 TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en question, ainsi que toutes les pièces nécessaires aux dossiers.

Dénomination des voies desservant le lotissement « le Parc d'Eléazar »

Sur propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de nommer les voies desservant le lotissement « Le Parc d'Eléazar » et de numéroter les lots comme suit :

lot 101 : n° 1 rue Abbé Pinçon	lot 118 : n° 23 rue Léon Boitard
lot 102 : n° 3 rue Abbé Pinçon	lot 119 : n° 21 rue Léon Boitard
lot 103 : n° 5 rue Abbé Pinçon	lot 120 : n° 19 rue Léon Boitard
lot 104 : n° 7 rue Abbé Pinçon	lot 121 : n° 17 rue Léon Boitard
lot 105 : n° 9 rue Abbé Pinçon	lot 122 : n° 15 rue Léon Boitard
lot 106 gauche : n° 11 rue Abbé Pinçon	lot 123 : n° 13 rue Léon Boitard
lot 106 droite : n° 13 rue Abbé Pinçon	lot 124 : n° 11 rue Léon Boitard
lot 107 : n° 15 rue Abbé Pinçon	lot 125 : n° 9 rue Léon Boitard
lot 108 : n° 17 rue Abbé Pinçon	lot 126 : n° 7 rue Léon Boitard
lot 109 : n° 19 rue Abbé Pinçon	lot 127 : n° 1 Allée Emile Mauger
lot 110 : n° 21 rue Abbé Pinçon	lot 128 : n° 2 Allée Emile Mauger
lot 111 : n° 3 chemin du Clos Vivier	lot 129 : n° 3 Allée Emile Mauger
lot 112 : n° 10 rue Abbé Pinçon	lot 130 : n° 4 Allée Emile Mauger
lot 113 : n° 8 rue Abbé Pinçon	lot 131 : n° 6 Allée Emile Mauger
lot 114 : n° 6 rue Abbé Pinçon	lot 132 : n° 6 rue Léon Boitard
lot 115 gauche : n° 4 rue Abbé Pinçon	lot 133 : n° 8 rue Léon Boitard
lot 115 droite : n° 2 rue Abbé Pinçon	lot 134 : n° 5 Allée Emile Mauger
lot 116 : n° 1 chemin du Clos Vivier	lot 135 : n° 10 rue Léon Boitard
lot 117 : n° 25 rue Léon Boitard	lot 136 : n° 12 rue Léon Boitard

- Il est précisé que les accès aux lots 111 et 116 se feront par le chemin d'exploitation n° 17, dénommé sur cette partie : Chemin du Clos Vivier (sur environ 180 ml).

AFFAIRES DIVERSES

- La CU Caen la Mer a répondu à la propriétaire du 11 Grande Rue qui avait saisi la Déléguée du Défenseur des Droits du Calvados, concernant l'aménagement du quai-bus accessible aux personnes à mobilité réduite, Grande Rue. Au vu des éléments de réponse apportés, il n'est pas prévu de modifier les travaux récemment réalisés.
- Téléthon 2019 : samedi 7 décembre de 10 h à 20 h, animations toute la journée.
- Les travaux de la Grande Rue se terminent très prochainement. Inauguration prévue courant Janvier.
- Les panneaux de signalisation rue de Duette ne sont pas respectés par de nombreux automobilistes.
- Un usager identifié roule très vite dans les rues de la commune. Monsieur le Maire est chargé d'user de son pouvoir de police.
- Des contrôles de gendarmerie ont été effectués dernièrement dans la rue de la Forge. Des contrevenants ont été sanctionnés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-deux heures quinze minutes.